

# AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite paroisse

est par les présentes donné par la soussignée, JOSÉE GAUTHIER, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le QUINZIÈME jour du mois d'OCTOBRE 2019,

## PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2019

**Ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 609-2017 et d'édicter des dispositions relatives à la rémunération des élus.**

**Ce projet de règlement vise à augmenter la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux membres du conseil municipal.**

Les rémunérations et allocations de dépenses actuelles et prévues se résument comme suit:

		RÉMUNÉRATION
Maire temps plein	Actuelle	35 643 \$
	Proposée	38 540 \$
Maire temps partiel	Actuelle	
	Proposée	19 860 \$
Maire/Mairesse suppléant(e)	Actuelle	1 446 \$
	Proposée	1 525 \$
Conseiller/Conseillère	Actuelle	5 710 \$
	Proposée	6 040 \$

		ALLOCATION DE DÉPENSES
Maire temps plein	Actuelle	Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil verse à chacun de ses membres une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération. Cette allocation ne pourra toutefois excéder le maximum établi en vertu de l'article 21 de la loi tel qu'indiqué chaque année par le ministre des Affaires municipales et publié à la Gazette officielle du Québec, sous réserve de l'application de l'article 20 de la loi.
Maire temps partiel	Proposée	
Maire/Mairesse suppléant(e)	Actuelle	
	Proposée	
Conseiller/Conseillère	Actuelle	
	Proposée	

**Le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019.**

Ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 14<sup>e</sup> jour de NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

  
JOSÉE GAUTHIER  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE